

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
|--------------------------------------|----------|--------|--------|
| CAHORS ville..... | 3 fr. | 5 fr. | 8 fr. |
| LOT et Départements limitrophes..... | 3 fr. | 5 fr. | 9 fr. |
| Autres départements..... | 3 fr. 50 | 6 fr. | 11 fr. |

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

| | |
|--------------------------|---------|
| ANNONCES (la ligne)..... | 25 cent |
| RÉCLAMES..... | 50 |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

Les points d'appui de la flotte

Le Ministre de la marine a prescrit l'envoi à Dakar d'une mission présidée par un amiral, et qui est chargée de se rendre compte des travaux effectués dans ce port en vue d'en faire un solide point d'appui de la flotte.

Qu'est-ce qu'un point d'appui? C'est une place maritime, autre que les ports de guerre de la métropole, située, par conséquent, sur des mers plus ou moins lointaines, et où nos flottes pourraient éventuellement trouver un abri, soit pour s'y réparer et s'y réapprovisionner, principalement en charbon et en munitions, soit pour s'en servir de base en vue d'une action militaire offensive, ou d'une guerre de course contre les navires marchands de l'ennemi.

Si nous laissons de côté Bizerte, qui fait face à Toulon sur l'autre rive du grand lac français qu'est la Méditerranée occidentale, et qui doit être considéré comme notre sixième port de guerre, nous n'avons plus en réalité aujourd'hui que deux points d'appui, Dakar, au Sénégal, et Saigon, au Cap St-Jacques, en Cochinchine.

Nous avons caressé, il y a quelque vingt ans, l'illusion de posséder dix points d'appui, qui furent bientôt réduits à six : c'était l'époque où l'Allemagne n'avait pas encore rêvé de l'empire des mers, et où, au point de vue naval, nous n'avions à compter qu'avec l'Angleterre. Ne pouvant être à la fois aussi forts que l'Allemagne sur terre et que l'Angleterre sur les océans, il n'y avait pas à songer à égaler notre rivale d'outre-Manche par la possession d'escadres égales, et nous pensions ne pouvoir l'atteindre que dans sa marine marchande, par l'emploi de croiseurs de grande vitesse. Cette conception comportait la possession de points d'appui disséminés sur le globe, et elle explique, d'autre part, l'erreur que nous avons longtemps commise de consacrer une trop grande proportion de notre budget naval à la construction d'unités rapides, mais de faible valeur militaire, au détriment des cuirassés, reconnus aujourd'hui comme étant la seule base sérieuse d'une puissance navale.

Nous avons ainsi englouti des millions à Nouméa, à Fort-de-France et à Diégo-Suarez. Les forts et les batteries des deux premiers de ces points sont maintenant désarmés. A Diégo-Suarez, où les plans furent plus grandioses et les dépenses beaucoup plus considérables, on vient seulement de se décider à condamner les vieux torpilleurs qui y vieillissaient à grands frais et à céder au Ministère des colonies le bassin de radoub que l'on y avait construit à prix d'or, dans les conditions d'ailleurs les plus critiques.

Dakar et Saigon nous restent donc seuls. Ce sont deux points de grande importance. Saigon-Cap-Saint-Jacques doit être rendu impenable pour que nous puissions nous y retrancher, si notre Indochine était un jour menacée, jusqu'à l'arrivée de secours partis de la Métropole. En face du Japon, dont la puissance maritime grandit tous les jours, c'est une organisation de premier ordre que nous devons réaliser en Extrême-Orient, non pas seulement pour nous, mais pour nos alliés les Russes, et éventuellement aussi pour nos amis les Anglais, dont les flottes y trouveraient un abri.

Quant à Dakar, qui commande l'Atlantique, c'est un point de stratégie navale de premier ordre, qui importe à la défense du Maroc et de notre Ouest-Africain ; c'est, d'autre part, en temps de paix, un point de relâche dont l'importance grandit tous les jours, à mesure que l'Europe développe son trafic

avec l'Amérique et l'Afrique du Sud.

Les travaux que l'on avait projetés pour Dakar approchent maintenant de leur achèvement : le bassin de radoub est terminé ; le port est creusé. Il ne reste plus qu'à achever les ateliers, les magasins et les casernes, et à y envoyer l'outillage qui permettra le fonctionnement des services de réparation. C'est toute cette organisation que va étudier la Commission si judicieusement nommée par M. Monis.

Nous croyons savoir qu'elle s'occupera aussi de l'appoint que le recrutement noir peut fournir, non pas seulement à notre armée de terre, mais aussi aux équipages de notre flotte de guerre. Déjà les directions des ports marocains utilisent les matelots sénégalais, et un certain nombre de ces hardis laplots sont embarqués sur les bâtiments de la division navale du Maroc ; l'on n'en restera pas là, et il est question d'utiliser de plus en plus nos braves sujets africains dans les chaufferies de nos cuirassés.

L'importance grandissante de notre Afrique du Nord et de Dakar, notre sentinelle avancée sur l'Atlantique, justifient les préoccupations du Ministre de la Marine.

Emile CHAUTEUPS,
Sénateur de la Haute-Savoie,
Ancien Ministre.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 3 février (matin)
PRÉSIDENCE DE M. AUGAGNEUR
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre reprend la discussion du régime indigène en Algérie.

M. Cuttoli soutient que la civilisation musulmane est pasdue aux Arabes, mais aux Syriens, Egyptiens, Persans et Espagnols devenus musulmans. L'Arabe livré à lui-même n'évolue pas. Il lui faut le concours d'un élément étranger.

Nous devons donc, non pas essayer d'imposer aux indigènes nos méthodes, mais étudier leur mentalité, leurs besoins, et rechercher les réformes à favoriser l'évolution que nous désirons voir s'accomplir en Algérie.

M. Lutaud, commissaire du Gouvernement, fait l'histoire des efforts accomplis jusqu'à ce jour pour assimiler l'Algérie.

La discussion est renvoyée à lundi prochain.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL

Au début de la séance, on a procédé à un deuxième tour de scrutin pour l'élection d'un vice-président. Le vote a donné le résultat suivant :

Votants, 464 ; bulletins blancs ou nuls, 12 ; suffrages exprimés, 452 ; majorité absolue, 227.

M. André Lefèvre, 225 voix ; M. Rabier, 218.

Il y a ballottage.

Le troisième tour a eu lieu aussitôt, et a donné le résultat suivant : votants, 435 ; suffrages exprimés, 425 ; bulletins blancs ou nuls, 10.

M. Rabier, 211 voix, élu ; M. André Lefèvre, 210 voix.

M. Hubert-Rouger invite le sous-secrétaire d'Etat à la marine marchande à prendre des dispositions pour régulariser au point de vue de la retraite, la situation des marins navigant sur le Rhône et sur les canaux maritimes du littoral méditerranéen.

M. Ajam promet d'examiner la situation.

La Chambre a ensuite discuté le rapport sur la nomination des instituteurs et institutrices. Cette proposition remet la nomination des membres de l'enseignement primaire à l'inspecteur d'Académie, après avis d'un comité composé de l'inspecteur d'Académie président ; des inspecteurs primaires, du directeur et de la

directrice des Ecoles normales, et des représentants élus des instituteurs et institutrices au Conseil départemental.

Sous prétexte que cette proposition enlèverait au préfet le droit de révocation, M. Abel Lefèvre, a proposé que la nomination soit faite comme actuellement par le préfet, après avis d'un comité composé de la même manière que celui de la commission ci-dessus indiquée.

La discussion continuera dans une séance ultérieure.

Et la séance est levée.

Séance du 4 février (matin)
PRÉSIDENCE DE M. ETIENNE
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre discute le projet de loi approuvant la convention douanière, signée le 10 avril 1912, entre la France et la principauté de Monaco.

Après observations de MM. Gillette-Arimondy, Simon et Lairolle, la convention est votée.

Séance de l'après-midi
PRÉSIDENCE DE M. DRON
VICE-PRÉSIDENT

La Chambre revient à la discussion générale de la proposition concernant la nomination des instituteurs.

M. Lefèvre dit que le projet de la Commission est très mauvais ; le remède qu'elle propose est pire que le mal. Il demande que le droit de nomination des instituteurs soit maintenu aux préfets.

M. Patrel, au contraire, dit qu'il est équitable de retirer aux préfets la nomination des instituteurs.

M. Ellen Prévot soutient le texte de la Commission.

M. Viviani défend l'amendement Lefèvre.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

SÉNAT

Séance du 3 février
PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

Le Sénat reprend la discussion de l'impôt sur le revenu tel qu'il est sorti des délibérations de la Commission sénatoriale.

M. Camille Pelletan monte à la tribune.

Le projet de M. Aimond, dit-il, est tout ce qu'on veut, sauf un impôt sur le revenu.

Ce qu'a inventé la Commission sénatoriale n'est autre chose que ce qu'a fait jusqu'à ce jour l'ancien système fiscal.

L'orateur fait le procès des quatre vieilles.

Elles ont fait leur temps.

L'impôt sur le revenu doit les remplacer, mais il ne faut point qu'elles revivent sous une autre forme.

Frappons le revenu à sa source, et il n'y a qu'un moyen pour cela : la déclaration contrôlée. C'est à ce moyen qu'ont recouru à peu près tous les pays du monde. Donc, pas d'impôt sur les signes extérieurs, les automobiles, les domestiques, etc., impôts essentiellement injustes et trompeurs, et qui ne sont que des contributions déguisées.

Par quelle aberration, demande M. Pelletan, M. Aimond a-t-il découvert que nos vieilles contributions étaient l'impôt sur le revenu ?

Il nous a appris que, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir, nous faisons de l'impôt sur le revenu en ignorant. Eh ! oui, M. Aimond rétablit les patentes.

Il montre tout l'arbitraire que comporte le projet. Son vice est de ne pas instituer une cédule à la base de chaque revenu ; mais les taxes inégales et défiant les bons sens qu'il voudrait voir appliquer ne le seront heureusement pas, parce que, l'orateur en a la certitude, le projet sera rejeté.

Il attaque le système des signes extérieurs et en montre l'injustice par des exemples. L'un est typique : Un ménage occupe un loyer

de 1.000 francs à Paris ; il sera taxé pour un revenu de 4.000 francs ; survient un enfant qui l'oblige à changer de logement : il en prend un de 1.400 francs et, pour l'enfant, une nourrice. Ces signes extérieurs de la fortune qui, en réalité, constituent des charges nouvelles, de quel ciel seront-ils vus par le fisc ?

M. Aimond, il est vrai, prévoit un dégrèvement pour chaque bouche nouvelle. Mais, M. Pelletan le montre d'après les chiffres mêmes du projet de la Commission, ces dégrèvements sont loin de compenser les charges.

La suite du discours est renvoyée à jeudi.

Et la séance est levée.

Les dépenses navales des puissances

D'après un rapport présenté à la Chambre des Communes, les dépenses navales des principales puissances sont actuellement les suivantes :

En Angleterre, le crédit net pour 1913-1914 est de 1.157.732.500 francs, dont 402.547.000 francs pour les armements et les constructions neuves.

En France, le crédit voté pour 1913 s'élève à 521.194.075 francs dont 222.326.600 francs pour les armements et les constructions neuves.

En Russie, le crédit voté pour 1913-1914 est de 606.236.350 francs dont 236.114.650 francs pour les armements et les constructions neuves.

En Allemagne, les crédits pour 1913-1914 sont de 575.979.850 francs, dont 275.272.075 francs pour les armements et les constructions neuves.

En Italie, le crédit prévu pour 1913-1914 est de 253.946.150 francs. Le montant affecté aux armements et constructions neuves est inconnu.

En Autriche-Hongrie, le crédit adopté pour 1913 est de 150.163.775 francs dont 82.136.925 francs pour les armements et les constructions neuves.

Aux Etats-Unis, le crédit voté pour 1913-1914 est de 737.471.675 fr. mais ramené ensuite à 647.564.425 francs dont 105.668.200 francs pour les armements et constructions neuves.

Au Japon, le crédit prévu pour 1913-1914 est de 246.522.800 francs dont 88.768.025 francs pour les armements et constructions neuves.

Il résulte également, des tableaux publiés dans le rapport, que le personnel de la marine a passé de 1904 à 1913-1914, pour la Grande-Bretagne, de 130.490 à 146.000 hommes ; pour la France, de 52.559 à 63.596 ; pour la Russie, de 69.856 à 52.463 ; pour l'Allemagne, de 38.128 à 73.176 ; pour l'Italie, de 26.994 à 37.095 ; pour l'Autriche-Hongrie, de 19.469 à 19.091 ; pour les Etats-Unis, de 45.398 à 67.907 ; pour le Japon de 33.541 à 51.054 (pour 1912-1913).

INFORMATIONS

Au Maroc

Une patrouille française dégage un convoi espagnol attaqué

Un convoi espagnol revenant de ravitailler un poste espagnol de la montagne Rouge était escorté par un détachement du tabor de police espagnol de Tanger, dont les uniformes étaient dissimulés sous les burnous, lorsqu'il fut attaqué à 15 kilomètres de la ville par les Djebalas embusqués. Les soldats du tabor ripostèrent vigoureusement. Au cours de l'engagement, un conducteur indigène fut tué. Une patrouille du tabor français, survenant, dégagea le convoi espagnol et mit en fuite les agresseurs.

La Réforme électorale

La Commission de la réforme électorale, réunie sous la présidence de M. Clémenceau, a examiné le projet de loi voté par la Chambre, relativement à l'affichage électoral.

Elle a adopté le texte de la Chambre, sauf une légère modification à l'article premier, permettant d'établir des emplacements d'affichage en d'autres points des communes qu'aux abords des sections de vote.

A la gauche démocratique

Le groupe de la gauche démocratique radicale et radicale-socialiste, réuni sous la présidence de M. Combes, a désigné, pour succéder à M. Lefèvre, décédé, comme questeur du groupe, M. Ranson, sénateur de la Seine.

Le groupe a décidé, sur la proposition de MM. Combes, Bérard, Aimond, Couyba, Savary, de demander au Sénat de faire un effort pour mener à bien le vote de la réforme fiscale et les lois de défense laïque.

Une discussion s'est engagée sur le projet de réforme fiscale.

L'impôt sur le revenu

La Commission de l'impôt sur le revenu s'est réunie mercredi à 2 h. 45, sous la présidence de M. Poirrier.

Elle a examiné les divers amendements au projet en discussion devant le Sénat.

Le Sénat a été saisi, jusqu'à ce jour, de quatorze amendements.

La Commission s'est occupée spécialement de l'amendement de M. Lintilhac, portant dégrèvement des petites cotes, et de l'amendement de M. Perchot suivant lequel en remplacement des contributions directes, il serait établi des impôts réels sur les revenus de toutes catégories, et un impôt complémentaire sur l'ensemble du revenu de chaque chef de famille.

La Commission statuera vendredi sur ces amendements.

La commission de l'armée

La Commission de l'armée s'est réunie, mercredi, sous la présidence de M. de Freycinet, pour statuer sur le projet relatif à l'augmentation et à la militarisation du personnel du service des poudres et salpêtres.

Elle a poursuivi ensuite l'examen du projet de redressement de la loi de trois ans, notamment en ce qui concerne les Conseils de révision, le régime des grandes écoles, les soutiens de famille et les pensions proportionnelles.

La suppression des délimitations

La Commission sénatoriale relative à la suppression des délimitations, a reçu une délégation de l'Association française pour la protection de la propriété industrielle et commerciale.

Les délégués ont présenté des observations au sujet de l'article premier, article fondamental du projet de loi.

Retour aux Antilles

Les derniers contingents créoles du 2^e d'artillerie coloniale reconnus inaptes au service par la commission de l'armée, ont quitté Marseille, à destination de Bordeaux où ils prendront le paquebot-courrier des Antilles, leur pays d'origine.

D'autre part, 31 créoles du 3^e d'artillerie coloniale, en garnison à Toulon, sont également partis.

Il ne reste plus, à l'heure actuelle, à Marseille, que quelques recrues de la Martinique et de la Réunion qui sont en traitement à l'hôpital militaire.

Un sous-marin américain aurait disparu

D'après une dépêche du correspondant du « Daily News and Leader », une grande anxiété règne à Washington sur le sort du sous-marin américain « E-2 », dont on n'a pas de nouvelles depuis près d'une semaine.

Ce bâtiment était parti le 27 janvier de Guantanamo (Cuba), avec trois autres sous-marins, pour Galveston.

Le commandant de la flotille annonce au département de la marine qu'il ne trouve aucune trace de l'« E-2 ».

On craint une catastrophe. Les flotilles de destroyers et de sous-marins

de l'Atlantique font des recherches dans les parages d'où l'on a reçu les dernières nouvelles de l'« E-2 », qui était commandé par l'enseigne Dallas-Laizure et portait quatorze hommes d'équipage.

L'« E-2 » est un sous-marin de 42 m. 70 de longueur et de 350 tonnes de déplacement.

Un avion allemand atterrit à Lunéville

Un aéroplane allemand, monté par les lieutenants Preesten et Gerner, a atterri entre Chanteleux et Croismare, à 5 kilomètres de Lunéville, mardi à midi et demi.

Au sous-préfet de Lunéville qui les a interrogés, les officiers ont déclaré qu'ils avaient projeté d'aller de Strasbourg à Metz par la voie des airs.

Malheureusement, à partir de Sarrebourg, ils ont perdu leur route et ont dû atterrir sans savoir où ils se trouvaient.

Croismare, commune de 1.090 habitants, est située à 9 kilomètres environ de la frontière allemande, et à 2 kilomètres du fort de Manonvillers, au-dessus duquel, on se le rappelle, était passé le Zeppelin qui avait atterri à Lunéville.

Le biplan complètement brisé

Le général Varin, commandant la brigade des dragons, s'est rendu sur les lieux de l'atterrissage du biplan allemand avec plusieurs officiers de cavalerie et un capitaine du génie. Le biplan a été complètement brisé dans son atterrissage. Les deux officiers allemands qui le montaient ne sont pas blessés.

Reconduits à la frontière

Les officiers allemands ont été reconduits à six heures du soir, à la gare-frontière d'Avricourt par le général Varin.

L'appareil démonté et réexpédié

Le sous-préfet de Lunéville a fait démonter l'appareil. Les aviateurs ont été aidés dans cette besogne par des mécaniciens du 8^e d'artillerie. Les ailes, la nacelle et le moteur ont été chargés sur des fourrages par un peloton d'artillerie, et dirigés sur la gare de Lunéville pour être expédiés sur Metz.

Petites Nouvelles

A Ségur-les-Villas (Cantal), un jeune homme, qui enterrait son père, profita de ce que le caveau était ouvert pour pénétrer à l'intérieur et, avec des pincettes, ouvrir le cercueil de sa mère, décédée depuis deux ans. Il fouilla dans les restes décomposés, dans l'espoir cupide de trouver des bijoux ou des pièces d'or.

Mme Catherine Peyrot, veuve Copet, vient de mourir à l'asile du Petit-Séminaire de Limoges, à l'âge de 108 ans.

Les obsèques de M. Paul Déroulède ont eu lieu mardi à Paris. Des discours ont été prononcés par MM. Hubert, Barrès, Sambouf, de Flers, Guyot, Rival. Le corps a été inhumé au cimetière de La Celle-Saint-Cloud, dans un caveau de famille.

M. Le Gurudec, ancien employé des postes, mort récemment à Lorient, et qui était devenu millionnaire par suite d'un héritage, a légué par testament trois immeubles valant 200.000 fr. pour venir en aide aux pêcheurs morbihannais. Une quarantaine de communes vont se partager cette somme.

Pénurie de sous-officiers en Allemagne, depuis l'augmentation des effectifs : Il y a 6.200 places disponibles.

Le jeune Henri Lahire a été trouvé mort dans son lit, à Verdun. Il était le frère d'un chef de bande de cambrioleurs arrêté récemment.

CAUSERIE

LA FEMME ANNAMITE

Dans nos colonies, nous voyons le noir, homme ou femme, venir avec confiance; les races malgaches de même; comme aussi l'annamite et le musulman cultivés; cependant, nous rencontrons une vive résistance du côté de la famille annamite et de la famille musulmane, parce que nous n'avons pas encore atteint la femme dans ces deux races.

La Grande Revue a publié en décembre dernier, une étude de Mme Marie Poirier qui a vécu en Annam. « Conquérir la femme, dit-elle, est le plus sûr moyen de gagner la race. On ne peut espérer gagner la musulmane tant qu'elle nous restera cachée et d'ailleurs elle est bien trop jalousement gardée. »

Il n'en est pas de même dans le peuple annamite où la femme influence l'homme et le plus souvent l'indispose contre nous; la situation de la femme annamite est unique; alors que partout ailleurs, dans ces peuples d'Asie, elle est écrasée sous la dure autorité de l'homme. « L'époux tient un rang égal à celui de l'épouse », dit le commentaire officiel du code de Gia-Long. Dès le vivant de son mari, elle possède une capacité entière pour tous les actes juridiques. Elle peut acheter, vendre, aliéner, sans l'autorisation de son mari qui est cependant reconnu responsable des actes accomplis, des biens, acquis par héritage ou par gain personnel font partie de la communauté dont elle est co-proprétaire. Si le mari vient à mourir, c'est elle qui lui succède de droit dont l'usufruit et la gestion de la fortune dont les enfants n'ont que la nue propriété. Elle conserve l'autorité morale et le droit de correction même sur ses fils mariés.

C'est la femme annamite qui assure l'entretien du foyer et la direction des travaux, c'est elle qui s'occupe de la vente des produits, ce qu'elle fait parfaitement, de même qu'elle s'entend également à prêter ses piastres à la petite semaine.

Comment se fait-il alors que cette femme qui vit si librement au dehors nous échappe? L'auteur de l'étude en voit la raison dans l'attitude prise par les Français vis-à-vis d'elle.

« La Congaï », dit Mme Poirier, qui voit son preneur faire des grâces, le trouve seulement méprisable. Ce qu'elle croit être la faiblesse du « maître européen » le devient réellement et vite par le climat, par l'isolement, par la pression de la masse jaune sur sa pauvre individualité de blanc. La « Congaï » en profite pour prendre pied; elle s'insinue, s'introuise, maîtresse rusée et cupide, vaniteuse de ce concubinat qui lui permet de régenter, de trafiquer louchement de sa faveur, pervertie à mesure qu'elle domine et mettant une joie et comme une revanche inconsciente à tromper l'étranger avec les siens. On ne saura jamais le compte de ceux qui sont tombés là-bas par la traîtrise des petites femmes jaunes. »

Ces accusations, très graves, l'auteur les met sur le compte de la jalousie de la femme annamite envers la femme française qui accompagne son mari. Heureusement qu'il nous est dit également que l'Annamite un peu instruit nous est tout acquis; cette considération nous fait bien augurer d'un des derniers actes de M. Albert Sarraut, Gouverneur Général de l'Indo-Chine, qui, avant son départ pour la France — où il vient d'arriver — a procédé à Saïgon à la pose de la première pierre d'une école modèle pour les jeunes filles indigènes qui sera la plus vaste institution scolaire de l'Indo-Chine. On comprendra toute la portée que peut avoir une institution de ce genre lorsqu'on saura que c'est parmi les Annamites, eux-mêmes, qu'ont été recueillies les som-

mes importantes nécessités par sa construction et son entretien.

L'idée de cette école a été lancée il y a cinq ans par le gouverneur indigène de Cholon et par un instituteur indigène aujourd'hui inspecteur de l'enseignement primaire. S'adressant à leurs compatriotes ils se sont exprimés ainsi: « L'instruction est la clef qui sert à ouvrir la porte de la civilisation. »

« Pour que nos filles puissent entrer dans cette voie du progrès, il faut qu'elles aient les moyens de s'instruire ». Et plus loin: « ... Avec la méthode d'éducation moderne, nous ferons acquies à nos filles la connaissance de la politesse et des usages français. Cette connaissance, en faisant disparaître chez elles cette gaucherie pénible, née du manque d'instruction, sera leur meilleur guide dans la vie. »

Par le résultat qu'a obtenu la souscription ouverte, on peut juger de la façon dont ces idées ont été entendues dans la Société annamite et que celle-ci ait senti à ce point le besoin d'instruire et de faire connaître nos usages aux femmes, prouve bien que notre civilisation est acceptée et qu'on apprécie l'avantage qui résultera du fait que les mères n'étant plus ignorantes élèveront les enfants d'une autre façon que les femmes incultes et superstitieuses qu'elles sont actuellement.

Ainsi par le relèvement de la femme disparaîtra l'une des plus grandes causes qui contribuent à maintenir un peuple dans la barbarie et l'erreur. Un heureux concours est venu de France aux promoteurs de cette organisation. Mme Albert Dumont après les avoir aidés de ses conseils pendant un séjour à Saïgon a, rentrée en France, formé un comité à la tête duquel ont bien voulu se placer Mmes Jules Ferry, Paul Bert, Doumer, Klobukowski; ce comité a ouvert dans les Lycées de France une souscription dont le montant est venu grossir la souscription annamite.

Cette manifestation en donnant aux femmes indigènes une marque de confiance de la femme française, leur prouvera qu'elles ne sont pas dédaignées. Ce dédain trop souvent marqué par le Français envers l'indigène est une des principales difficultés que rencontre la conquête morale des peuples que nous avons soumis.

M. RICOU.

CHRONIQUE LOCALE

BONNES PRESCRIPTIONS

La France Militaire publie une circulaire du Ministre de la guerre prescrivant des mesures d'hygiène destinées à maintenir en bon état la situation sanitaire de l'armée.

« On devra notamment s'appliquer à rendre le petit déjeuner du matin plus substantiel, ainsi que l'exemple en a été donné au 6^e corps d'armée, et, comme il arrive dans la vie civile, lorsqu'il s'agit d'accomplir un travail physique dès le début de la journée, ce premier repas pourra comporter utilement une bonne soupe chaude, au besoin préparée la veille, et qu'il suffit de faire chauffer le matin. On donnera aux hommes le temps nécessaire, une heure au minimum, en toute tranquillité, pour prendre chacun des deux repas principaux de la journée et se reposer. »

C'est très bien cette recommandation qu'adresse le Ministre de la guerre; à présent, l'essentiel c'est qu'elle soit observée.

Chaque hiver glacial, chaque été torride provoquent des prescrip-

tions de la part des ministres pour la santé des soldats.

Ces prescriptions sont affichées parfois, publiées toujours, mais suivies le moins possible.

Nous ne parlons pas que cela se passe ainsi au 7^e, l'état sanitaire des hommes, en général, est bon; depuis longtemps, en effet, on n'a pas eu de grave épidémie à regretter.

Mais quel est le régiment, où les hommes reçoivent une nourriture chaude, pour le petit déjeuner, à part le quart de café doteux!

Quel est le régiment où les hommes ont une heure entière pour prendre le repas du matin et celui du soir?

Quel est le régiment où l'on évite de faire la halte même quand les hommes venant d'accomplir une manœuvre pénible, un pas de gymnastique exagéré sont couverts de sueur, et cela en plein hiver, au milieu de la neige, comme maintes fois chacun a pu le constater. Les prescriptions ministérielles sont certainement intéressantes, heureuses, pleines de sollicitude pour les pioupiou, mais c'est leur observation qui devrait être sérieusement contrôlée.

Il paraît que le 6^e corps est, à ce point de vue, bien loti.

Heureux soldats sont ceux qui servent dans le 6^e corps!

Dans les autres corps d'armée, dans le 17^e, tout au moins, ils ont eu des gants...

L. B.

Votes de nos députés

Sur l'ensemble du projet de loi relatif aux caisses des écoles, nos députés ont voté:

Pour: MM. de Monzie, Bécays et Malvy.

La Chambre a adopté le projet de loi.

Neutralité scolaire !!!

X..., 3 février 1914.

Nous recevons la communication suivante qui est tout à fait suggestive, quant au respect de la neutralité scolaire:

Je suis avec un très vif intérêt la polémique qui se déroule entre MM. Larnaudie et Vidal.

Je ne crois néanmoins pas inutile de vous signaler un fait qui peut éclaircir d'un jour tout nouveau le rôle du Conseil départemental. Il provoquera probablement l'avis unanime des deux adversaires.

J'ai deux enfants qui fréquentent l'école laïque.

Aujourd'hui — ce n'est pas vieux et mes souvenirs ne peuvent me faire défaut — ma fillette est arrivée à onze heures disant: « Il faut me changer, Madame nous emmène en promenade cet après-midi ». J'ai cru qu'il s'agissait d'une leçon pratiquée en plein air. A cinq heures, ma fille rentre et me raconte que Madame les a conduites (elle et ses camarades) aux vépres célébrées à une chapelle dédiée à St-Blaise dont c'est aujourd'hui la fête.

Je vous laisse juge de ma stupéfaction — le mot n'est pas trop gros.

Que pensent MM. Larnaudie et Vidal de cette institutrice laïque qui, sans l'assentiment des parents conduit les enfants qui lui sont confiés à une cérémonie du culte aux heures de classe? Est-ce là l'esprit nouveau? L'apaisement? J'espère et souhaite que l'avis des deux adversaires soit aussi le mien. Devant un manquement aussi grave à la neutralité scolaire une seule solution est rationnelle: Mettre l'institutrice laïque en demeure de faire son devoir. Au surplus mon

humble avis est que Conseiller général, député, sénateur et même et surtout délégués des Maîtres au Conseil départemental s'honoreraient en provoquant et sanctionnant de leurs votes les sanctions qui méritent de tels manquements au devoir professionnel.

Ceci pour bien faire ressortir la collaboration étroite, intime que doit lier l'élément politique républicain et l'élément professionnel pour le plus grand bien de l'Ecole Publique.

L. B.

UNE DÉMARCHÉ UTILE

En réponse à une démarche, faite par MM. Cocula et Loubet, sénateurs, auprès de la Compagnie d'Orléans, à l'effet de remédier à l'exiguïté du vestibule des voyageurs, à la station de Rocamadour, nos dévoués sénateurs ont reçu la lettre suivante de M. Nigond, le distingué directeur de la Compagnie:

Monsieur le Sénateur,

Par une lettre du 19 janvier écoulé, vous avez bien voulu me signaler l'exiguïté du vestibule des voyageurs, à la station de Rocamadour, et me demander de remédier à cette situation.

J'ai l'honneur de vous faire connaître, Monsieur le Sénateur, que nous allons construire un magasin G. V. en annexe au pavillon des cabinets et couvrir l'espace situé entre ce pavillon et le bâtiment des voyageurs.

Nous pourrions ainsi débarrasser le vestibule des voyageurs des colis qui l'encombrent actuellement et abriter de la pluie ou de la trop grande chaleur non seulement les voyageurs arrivants et leurs bagages, mais en core les brouettes chargées des bagages et colis G. V. au départ, en attente de leurs trains.

Agreés, Monsieur le Sénateur, l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur de la Compagnie, NIGOND.

Médaille des vieux serviteurs

La médaille d'honneur des vieux serviteurs a été décernée à:

Mlle Delpon, à Camboult; M. Garrigues, à Cabrerets; Mme Roques, à Cahors.

Enseignement primaire

M. Giles, Inspecteur Général de l'Instruction primaire, est chargé pendant l'année 1914, de l'inspection générale de l'enseignement primaire dans l'Académie de Toulouse.

Enregistrement

M. Carbonel receveur de l'enregistrement à Pevrolles (Bouches-du-Rhône), est nommé en la même qualité à Cazals, en remplacement de M. Monelas, appelé dans la Gironde.

Compatriote

Nous apprenons avec plaisir que notre excellent compatriote M. Durand, ancien commis des P. T. T. à Cahors, est nommé receveur du bureau simple à Pantin.

Nos félicitations.

Ecole normale

Mlle Bell, a été désignée pour remplir pendant l'année scolaire 1913-1914, les fonctions de répétitrice de la langue anglaise à l'école normale d'institutrices de Cahors.

Recette buraliste

Mlle Emilie Delcros est nommée titulaire de la recette buraliste de St-Vincent-Rive-d'Olt, vacante par suite de démission.

Emplois civils

L'Official publie la liste des candidats militaires classés pour des emplois civils.

Pour l'emploi de facteur de ville dans le Lot, nous relevons les noms des candidats:

Borrédon, ex-caporal au 4^e régiment des tirailleurs algériens.

Lille, ex-sergent au 30^e d'infanterie. Actuellement en résidence à Cahors.

Chouffier, ex-adjutant au 86^e d'infanterie.

Pradelle, brigadier à la 2^e légion de gendarmerie.

Rolland, ex-caporal au 7^e d'infanterie coloniale.

Pour l'emploi de facteur des télégraphes:

Gau, ex-caporal à la 17^e section d'infirmiers militaires. En résidence à Cahors, boulevard Gambetta.

Pour l'emploi de cantonnier des routes nationales:

Mazet, ex-soldat à la 5^e compagnie des cavaliers de remonte.

Leipnitz, ex-sergent au 7^e d'infanterie.

Bougrat, caporal-clairon au 7^e d'infanterie.

Pour l'emploi de facteur suburbain:

Durand Louis-Philippe, ex-cavalière de remonte. A Alger, rue Sadi-Carnot, 72.

Gonthier Louis, canonnier au 3^e régiment d'artillerie coloniale. A Toulouse, boulevard Eugène-Pelletan, 33.

Gary Abel-Pierre, cavalier au 10^e régiment de hussards.

Bonnet Edmond, cavalier au 9^e régiment de chasseurs.

Capelle Hermann-Germain, ex-soldat au 3^e régiment d'infanterie coloniale. A Lalbenque.

Jaubert Paul, soldat au 4^e régiment d'infanterie coloniale.

Savanié Pierre-Paul, ex-cavalière au 9^e régiment de chasseurs. A Pinsac.

Pouzalgues Ferdinand-Jean, ex-caporal au 7^e régiment d'infanterie. A Francoules.

Caray Albert-Firmin, soldat au 10^e régiment d'infanterie coloniale. A Bastit, canton de Gramat.

Engelbert Albert, ex-canonnier au 3^e régiment d'artillerie coloniale. Au Bastit, canton de Gramat.

Liauz Jules-Henri, soldat au 23^e régiment d'infanterie coloniale.

2^e 33^e liste de classement

Lafon Elie, ex-soldat au 21^e régiment d'infanterie coloniale. A Varaigne.

Graves Guillaume-Fernand, soldat au 3^e régiment d'infanterie coloniale du Maroc.

Application de la loi sur les nomades

Lundi a eu lieu sur la route de Coty, la mensuration des nomades qui circulent plus spécialement dans le département.

Cette mensuration a porté sur 37 sujets étrangers.

Il n'y a pas eu d'incident au cours de ces opérations qui ont été faites par la brigade mobile de Toulouse comprenant un commissaire et 4 inspecteurs.

Conseil de Préfecture du Lot

Le Conseil de Préfecture se réunira vendredi, 6 février 1914 à 14 heures.

Cour d'assises du Lot

Au rôle des assises du Lot dont la première session s'ouvrira à Cahors le 9 mars, est inscrite l'affaire du nommé Célaric, cultivateur à Belfort qui est inculpé d'attentats à la pudeur.

Examens de 1914

Arrêté du 19 janvier 1914 (baccalauréats): Article premier. — Dans les Académies des départements, la date de l'ouverture de la première session des baccalauréats est fixée au mercredi 1^{er} juillet 1914.

Art. 4. — Les registres d'inscription seront ouverts à la Faculté des sciences et à la Faculté des lettres du lundi 18 mai; au samedi 6 juin inclus.

Arrêté du 19 janvier 1914 fixant, pour l'année 1914, les dates des examens et concours de l'enseignement primaire:

Examens des bourses d'enseignement primaire supérieur: aspirants, 25 mai; aspirantes, 28 mai, clôture du registre d'inscription, le 30 mars.

Certificat d'études primaires supérieures: aspirants et aspirantes, 9 juillet; clôture du registre d'inscription, le 24 juin.

Courcours d'entrée à l'école normale, 27 juillet; clôture du registre d'inscription, le 30 avril.

Brevet élémentaire: aspirantes, le 22 juin; inscription avant le 6; aspirant, le 29 juin, inscription avant le 13.

Brevet supérieur: aspirantes, le 6 juillet, inscription avant le 20 juin; aspirants, le 16 juillet, inscription avant le 1^{er} juillet.

Concours musical de Périgueux

Dans sa dernière réunion, le comité d'organisation du Concours a décidé de porter à:

450 fr. la prime affectée au premier prix du concours d'honneur première division.

350 fr. au 1^{er} prix, 2^e division.

250 fr. au 1^{er} prix, 3^e division.

De plus, multipliant leurs efforts pour donner à leurs fêtes le plus grand éclat, les organisateurs ont eu le plaisir d'obtenir du Ministre de la guerre que la Musique de la Garde Républicaine honore de son précieux concours les fêtes des 31 mai et 1^{er} juin prochains. La coopération de la première musique du monde au tournoi musical de Périgueux, étant le plus sûr garant des fêtes projetées, nous engageons vivement les Sociétés musicales à ne pas différer l'envoi de leur adhésion. En raison du grand nombre d'orphéons qui sont déjà en rapport avec les diverses commissions du comité, et surtout en raison de l'affluence considérable de visiteurs qui viendront acclamer la Musique de la Garde Républicaine, il serait à craindre qu'au dernier moment la commission des logements ne se trouve débordée.

Les adhésions sont reçues par M. Rozières, directeur général, rue Gambetta, 71.

Le ventre de Cahors

Voici le nombre des animaux de boucherie abattus pour la consommation de Cahors, pendant le mois de Janvier 1914:

| | | |
|------------------------|------|--------------------|
| Bœufs..... | 100, | pesant 70.547 kil. |
| Vaches..... | 10, | — 4.602 — |
| Moutons..... | 603, | — 17.739 — |
| Bœuf..... | 4, | — 30 — |
| Veaux..... | 123, | — 13.637 — |
| Porcs..... | 4, | — 477 — |
| Total..... | 841, | — 107.092 — |
| Chevaux ou mulets..... | 10 | |
| Anes..... | 3 | |

Concours pour l'emploi de Maître ouvrier de la 1^{re} catégorie

Conformément aux dispositions de l'instruction du 2 avril 1912, des concours auront lieu au Magasin administratif de chaque corps d'armée, le lundi 2 mars prochain et jours suivants, pour l'emploi de Maître ouvrier de la 1^{re} catégorie (Tailleur, Cordonnier, Bottier, Sellier).

Les Maîtres-ouvriers de la 1^{re} caté-

LA FEMME DU GARDE-CHASSE

PAR GABRIEL RÉCIT

PREMIÈRE PARTIE

I

Arrivée près de la ville, cependant, elle aperçut un groupement. Elle se dirigea vers cet endroit, arrivant juste au moment où l'un des hommes, le père Julot, bien connu de toute la contrée, répétait une troisième fois les circonstances de son extraordinaire découverte.

— Levé de bonne heure pour une course urgente, disait-il, je rentrais chez moi lorsque j'aperçus sur le bord du fossé un fusil déposé sur l'herbe. Je m'approche, je prends l'arme, et je constate avec stupéfaction que la crose est en partie brisée, comme si l'on avait donné un rude coup à quelqu'un... ou à quelque chose. Et c'est si vrai que j'aperçus du sang sur mes mains. D'ailleurs, le fusil en était tout imprégné. Et peut-être bien que quelque bracon-

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Favre.

nier aura abandonné cette arme à l'endroit où je l'ai trouvée.

Un curieux insista:

— Pour admettre votre version, père Julot, il faudrait supposer que le braconnier en question ait eu à lutter contre une bête féroce. Cette lutte expliquerait le sang qui adhère au fusil. Mais nos parages immédiats, et en cette saison, il n'y a guère que du menu gibier qui tente la cupidité des braconniers... Or, on ne peut admettre qu'on tue le gibier de cette façon-là, lors même qu'il serait pris au piège.

Adèle qui avait écouté, sans les interrompre, les suppositions émises, ne put en entendre davantage.

Elle s'écria:

— Je crois savoir à quelle besogne ce fusil a servi... Conservez-le précieusement... il servira de pièce à conviction...

Les curieux se retournèrent: l'ahurissement était général...

Les assistants ne pouvaient comprendre, en effet, les énigmatiques paroles de la jeune fille qui, passée au centre, continuait ses explications.

— Figurez-vous, dit-elle, d'une voix encore tremblante, qu'on a assassiné le garde-chasse!... Je viens de découvrir son cadavre dans le bois!...

Et sans que personne songeât à l'interrompre, elle raconta en phrases entrecoupées sa lugubre découverte, l'horrible vision qu'elle ne par-

venait pas à chasser de son esprit.

Le père Julot conservait son sang-froid. Il s'adressa aux personnes présentes, leur ordonnant de se rendre aussitôt auprès du cadavre, en emportant les objets indispensables en pareille circonstance, sans oublier d'énergiques cordiaux dans le cas où la mort n'aurait pas accompli son œuvre.

Et prenant la direction provisoire du mouvement, il ajouta:

— Pendant ce temps, je cours à la gendarmerie, à la mairie, et nous arriverons en même temps que vous sur les lieux du drame.

— Ah! par exemple! se lamentait le père Julot! En voilà une nouvelle! Noël Vincent assassiné! Et quel est le gredin capable d'une action aussi lâche lui qui, malgré ses exigences parfois pénibles de sa profession, était adoré de tout le monde? Ah! si je le tenais, ce brigand, comme il passerait un mauvais quart d'heure!

Faut pas cependant se mettre martel en tête. Il n'est peut-être que blessé. Un accident, ça peut arriver à tout le monde, et avant de parler de crime, comme l'a fait cette jeunesse, il faut se renseigner, il faut voir... Cré dié! quelle émotion!

Et par suite d'une pensée réflexe, son imagination se transportait vers le logis de Noël! Il pensait à l'épouse, à l'enfant. Qu'allaient-ils devenir si la catastrophe se confirmait? Et

comment la leur apprendre sans leur porter un coup fatal?

Une demi-heure plus tard, la ville tout entière connaissait la lugubre découverte.

Les imprécations tombaient dru contre les paresseux, contre les chemineaux, contre les romanichels, nouveaux Huns, passant par bandes dans la contrée. On leur eût fait un mauvais parti si on les eût rencontrés, si on les eût tenus, car on ne pouvait admettre qu'un homme du pays, quelque grief qu'il eût contre Vincent, pût se rendre coupable d'un tel forfait.

Les autorités municipales, le maréchal-des-logis, le brigadier de gendarmerie avec leurs hommes, un médecin appelé à la hâte partirent au milieu des commentaires les plus divers de la population.

Vingt minutes après, ils arrivèrent sur les lieux du crime. Pendant que les préposés à la force publique écartaient les curieux, l'enquête commençait. Le médecin était déjà auprès de la victime. Dès le premier constat, il comprit qu'il n'y avait rien à faire. Le cadavre était déjà froid, la mort remontant à plusieurs heures.

Avec d'innombrables précautions, on se disposait à mettre Noël Vincent sur une civière, mais le maréchal-des-logis s'opposa à son transport. Il avait fait prévenir le parquet avant son

départ et ce n'est qu'après les formalités d'usage, après les indispensables précautions prises qu'on pourrait s'approcher du cadavre et remettre à l'épouse infortunée la dépouille de son mari.

Les constatations médicales furent faites d'une façon toute superficielle. La grande tâche était réservée au médecin légiste qui jugerait si l'autopsie était nécessaire, indispensable.

Il apparut tout d'abord à l'honorable praticien qu'un seul coup de feu avait été tiré à bout portant sans cependant occasionner la mort immédiate. Puis, sur la tête, un violent coup avait été porté, le coup de grâce sans doute.

Il n'y avait donc plus de doute possible. On se trouvait en présence d'un assassinat. Et d'un assassinat accompli avec la dernière cruauté. L'arme semblait être également entre les mains de la justice et le fusil trouvé par le père Julot était vraisemblablement l'arme du meurtrier.

Le chef de la brigade commençait minutieusement l'enquête. Il fit venir à lui et interrogea particulièrement Adèle qui avait découvert le cadavre grâce au chien Bob qui s'obstinait à ne pas vouloir quitter son maître défunt.

La jeune fille, malgré sa bonne volonté, ne put que répéter ce qu'elle avait déjà dit et son interrogatoire

n'apprit rien de nouveau qui put mettre la justice sur la piste du meurtrier.

Elle demanda et obtint l'autorisation de se retirer et se dirigea, en compagnie de certaines notabilités, vers la demeure de Noël Vincent afin d'apprendre à sa famille, avec les ménagements usités en la circonstance, la fatale nouvelle.

Le maréchal-des-logis examinait avec un soin minutieux les abords du théâtre du drame; il donna l'ordre à ses subordonnés de fouiller tous les coins et recoins afin de trouver une trace, si minime soit-elle, qui aurait pu servir de point de départ.

Les journées précédentes ayant été superbes, il fut difficile de relever sur les sols des empreintes précieuses. Seules, des traces de gros souliers, mais de différentes formes, apparaissaient çà et là, attestant que deux hommes avaient évolué récemment dans ces parages. D'indices certains, concluants, on n'en trouva pas...

C'était maigre comme début.

Le fusil trouvé par le père Julot avait été déposé provisoirement à la caserne. On le présenterait au juge d'instruction dès son arrivée et peut-être que de son examen attentif, détaillé, il résulterait des indices permettant à la

gorie sont, aux termes de l'instruction précitée, recrutés parmi les ouvriers professionnels en activité de service remplissant les conditions voulues pour obtenir le grade de caporal ou brigadier ou rentrés dans leurs foyers depuis moins de trois ans, après avoir accompli dans l'armée active (service armé) le temps de service exigé par la loi.

Les demandes des candidats devront parvenir au Sous-Intendant militaire chargé du service de l'habillement dans chaque région avant le 25 février prochain, *terme de rigueur*.

Chaque demande devra être revêtue de notes données par les chefs de corps sur la valeur professionnelle et sur la manière de servir du candidat; elle sera accompagnée de l'état signalétique et des services ainsi que du relevé de punitions de l'intéressé. Les ouvriers professionnels rentrés dans leurs foyers remettront leur demande, avant le 10 février prochain, au Commandant du bureau de recrutement dont ils dépendent; celui-ci l'adressera en communication au chef de corps de troupe dans lequel les intéressés ont servi avant leur passage dans la réserve, afin qu'elle soit revêtue des notes de ce chef de corps. Ce dernier la retournera sans délai, au Commandant du bureau de recrutement qui l'adressera, sur la date fixée ci-dessus au Sous-Intendant militaire chargé du service de l'habillement de la région où réside l'intéressé.

Tous les candidats ayant demandé à prendre part au concours devront se trouver sans autre avis, le lundi, 2 mars, à 8 heures au Magasin administratif de la région dans laquelle ils sont en résidence.

Foire du 2 février

Belle et importante foire. Beaucoup de transactions sur tous les marchés.

Voici les cours pratiqués :

Marché aux bestiaux. — Bœufs de travail, de 850 à 1,050 francs; vaches, de 450 à 600 francs; bouvillons, de 300 à 400 francs la paire, selon qualité.

Porcs gras, de 60 à 65 francs les 50 kilos, poids vif.

Moutons, de 40 à 45 francs; brebis d'élevage, de 30 à 35 francs la pièce.

Viande de boucherie. — Bœufs, de 40 à 45 francs les 50 kilos.

Moutons gras, 80 cent. le kilo; agneaux, 90 centimes le kilo.

Halle aux grains. — Blé, 23 fr.; maïs, 15,50; pommes de terre, 6 francs l'hectolitre.

Place à la volaille. — Poulardes, 0,90; poulets, 1 fr.; canards, 80 centimes; dindes, 80 centimes; lapins 50 centimes le demi-kilo.

Les œufs, 1 fr. 10 la douzaine. Truffes, 5 francs le kilo.

ANNUAIRE OFFICIEL 1914

Vient de paraître

A l'imprimerie du *Journal du Lot*

L'ANNUAIRE OFFICIEL Du département du Lot

Nombreux renseignements Liste des principaux Commerçants du département.

Prix : 2 francs. — Envoi franco contre mandat de 2 fr. 30, adressé au *Journal du Lot*.

Arrondissement de Cahors

Pradines

Syndicat des Vignerons Libres. — Ainsi que nous l'avions annoncé, une conférence a été faite dimanche à Pradines, par M. Fréjaville sur le Syndicat des Vignerons Libres.

M. Fréjaville, en excellents termes, a exposé aux viticulteurs le programme du syndicat en formation qui est déjà accueilli favorablement par tous ceux qui veulent défendre les intérêts agricoles.

Après que le conférencier eut développé le programme de cette œuvre de solidarité, les membres présents ont fondé une section.

Le bureau a été composé de la façon suivante : M. Viguier, président; M. Roussayres (Guillaume), vice-président; M. Paul Allemand, secrétaire; M. Charles Marqués, trésorier.

Lalbenque

Marché hebdomadaire. — Bien que coïncidant avec la foire de Bach, notre marché de mardi dernier a été d'une bonne importance pour la truffe. L'apport était de 40 quintaux environ; mais le cours avait notablement baissé, on ne la payait que de 5 à 6 fr. le kilo.

Escamps

Foire renvoyée. — La foire qui se tient tous les ans le 21 janvier, à Escamps, canton de Lalbenque, contrariée par le froid et la neige, a été, cette année, de nulle importance. Elle a été renvoyée à vendredi prochain 6 février.

Fontanes

Etat civil. — Mouvement de la population dans la commune de Fontanes, canton de Lalbenque, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1913 :

Naissances, 8, 4 garçons et 4 filles. Décès : 6. Mariages : 3. Publications de mariages : 5.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Banquet. — Dimanche dernier, à l'hôtel Villa, avait lieu une réunion intime. Autour d'une table chargée de mets choisis, finement préparés, les médecins de Figeac et des environs, auxquels s'étaient joints les pharmaciens et dentistes, fêtaient la croix récemment accordée au docteur Pezet.

Cette réunion fut ce qu'elle devait être dans l'esprit des organisateurs, une manifestation de sympathie envers celui qui ne compte parmi ses collègues que de chaudes amitiés.

Au champagne, le docteur Brugel, en sa qualité de doyen, dans une improvisation charmante, sut traduire en termes particulièrement heureux, les sentiments qui animaient tous les convives.

Après lui, M. Monziols associa le corps pharmaceutique aux éloges et aux félicitations qui venaient d'être adressés à l'heureux élu.

Enfin, le docteur Pezet, en quelques paroles émue, remercia les assistants et ceux qui s'étaient excusés, retenus par d'impérieuses nécessités, d'avoir voulu faire de cette manifestation une véritable fête de famille.

Bagnac

Tentative de déraillement. — Dans la soirée de dimanche, le garde-ligne de la Compagnie d'Orléans, faisant sa tournée, trouva au pont de Fort, commune de Bagnac, une cartouche de dynamite sur un rail de la voie. On suppose que cette tentative serait le fait de quelque ouvrier employé à l'extraction du rocher-granitique.

Cet agent en avisa M. l'inspecteur qui lui-même en référa à M. le sous-préfet et au procureur de la République. Hier matin, dès la première heure, M. Laburthe se transporta sur les lieux pour procéder à une enquête.

On s'attend à un transport de justice pour ouvrir une information sur place.

Camburat

Avis du maire. — Le Maire de Camburat prévient ses administrés que M. Lacabane, le sympathique maire de Fons, par arrêté de M. le Préfet du Lot, a été nommé Commissaire-enquêteur pour la construction de la rectification de la route du bourg de Camburat.

Il se rendra à la mairie de Camburat, dimanche prochain, 8 février 1914, pour recevoir les déclarations des habitants, sur l'utilité publique des travaux projetés.

Liste électorale. — 24 radiations ont été opérées contre cinq inscriptions, ce qui porte le nombre de 151 électeurs en 1913 à 132 seulement pour 1914-1915.

Concession ministérielle. — M. le ministre de l'Instruction publique vient d'écrire la lettre suivante à MM. Loubet et Bécays, nos sympathiques représentants au parlement :

Messieurs, J'ai l'honneur de vous informer que j'ai accordé à la commune de Camburat une concession de matériel d'enseignement pour l'école publique de garçons.

Je suis heureux d'avoir pu, en cette circonstance, vous prouver tout le prix que j'attache à votre recommandation.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération. Le Ministre de l'Instruction publique Signé : René VIVIANI.

Nous nous faisons l'interprète des habitants de Camburat pour adresser à nos distingués député et sénateur, les plus sincères remerciements.

Cajarc

Chasse aux sangliers. — L'équipage Thonier est à Cajarc depuis mardi soir.

La chasse a commencé, mercredi matin, à six heures, au Saut-de-la-Mouline.

Les propriétaires des régions de Saujac, Ambayrac ont vu arriver l'équipage Thonier avec un vif plaisir.

Espérons que la chasse sera fructueuse et que nous serons débarrassés en grande partie de ces nuisibles animaux.

Montbrun

Fête patronale. — Notre fête patronale annuelle aura lieu le 8 février prochain. La commission chargée de l'organiser ne néglige rien pour varier les distractions à offrir aux nombreux visiteurs qui, comme les années précédentes, viendront sans doute prendre part à nos réjouissances.

Voici d'ailleurs le programme annoncé :

Samedi 7 février, à 18 heures, réception de la fanfare et tour de ville en musique pour annoncer la fête.

Dimanche 8 février, à 7 heures, réveil en fanfare; de 9 à 10 heures et demie, aubades aux autorités, à 11 heures, apéritif-concert; à 15 heures, bal de jour et tour de ville en musique; à 20 heures, bal de nuit; bataillon de confettis et de serpents; à 23 heures, farandole et retraite aux flambeaux; à 24 heures, réveilillon monstre auquel seront invités les jeunes gens des communes voisines.

Lundi 9 février, à 8 heures, réveil en musique; à 11 heures, apéritif-concert; à 16 heures, bal de jour; à 18 heures, tour de ville en fanfare; à 24 heures, clôture de la fête.

Le meilleur accueil sera réservé à nos visiteurs.

Saint-Géré

Mouvement de l'abattoir. — Il a été abattu pendant le mois de janvier, à notre abattoir municipal :

4 bœufs, 75 veaux, 13 moutons, 17 agneaux, 42 porcs, qui ont produit 10.692 kilos de viande nette.

Etat civil du mois de janvier. — Naissances : 3 garçons et 2 filles. Publications de mariages : 2.

Décès : Anne Carays, 68 ans, hospice; Pierre Bayle, 64 ans, faubourg Lascabannes; Agathe Bergouinioux, veuve Lougou, 87 ans, Sol-de-Tremelle; Mathurin Le Moine, 61 ans, avenue Victor-Hugo; François Bastit, 76 ans, la Mavardière; Marie Landes, née Lafon, 70 ans, avenue de l'Hôpital; Jean Larrieu, 78 ans, au Pigeonnier; Jean Granouillac, 72 ans, rue des Hortes; Jean Bezon, 79 ans, hospice; Louis Bergouinioux, 56 ans, rue Pasteur; Mélanie Nozières, 85 ans, hospice.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Audience correctionnelle du 3 février. — Le tribunal prononce d'abord les condamnations suivantes :

16 fr. d'amende à la nommée D. Léonie pour déclaration tardive à la mairie de la naissance d'un petit-fils; 16 fr. d'amende avec sursis à la femme D. de Costeraste et 50 fr. à son mari pour coups et blessures sur la personne du frère de ce dernier; 1 mois de prison au nommé Baumann, sujet belge pour infraction à un arrêté d'expulsion; quatre chasseurs sans permis ou ayant chassé en temps prohibé, encourant une amende variant de 25 à 100 fr.

Une affaire de complicité de vol, dans laquelle est impliqué le sieur V... de Gourdon, est renvoyée à huitaine pour supplément d'enquête; trois autres affaires sont également remises à la prochaine audience.

Incendie. — Lundi soir vers onze heures, un incendie dont les causes sont inconnues, a détruit une maison sise à Mandou, commune de Gourdon et appartenant au sieur Mazérias, cultivateur au même lieu. Les dégâts s'élevant à la somme 3.000 fr. environ sont couverts par une assurance.

Rocamadour

Conférence agricole. — M. Douaire, directeur des services agricoles du Lot, fera une conférence à l'école des garçons, dimanche prochain 8 février, à 10 heures du matin, sur la « reconstitution du vignoble ». Dans l'après-midi, il fera une deuxième conférence à Alviagnac.

Labastide-Murat

Un progrès à noter. — Mardi dernier 2 février, les habitants de Labastide ont été surpris agréablement par une lampe placée par le soin de nos édiles au pignon de notre mairie et halle nouvellement restaurées.

Cette lampe au gaz acétylène projetait sa lumière assez loin et éclairait la place et une bonne partie de la rue.

Plusieurs personnes émettent alors l'idée qu'une dizaine de lampes bien placées suffiraient à éclairer notre localité. La dépense ne serait sans doute pas si élevée qu'on ne puisse y subvenir.

D'autre part, nous ne devons pas oublier que notre localité est un chef-lieu de canton fréquenté et commerçant et qu'à ce titre il doit être éclairé à l'égal d'autre, cantons de moindre importance.

Notre station de Haras. — Voici le nom des chevaux qui doivent assurer la monte à la station de Labastide-Murat pendant l'année 1914 :

Sous-Agent, pur sang, anglo-arabe 50 %, par Némumbo, pur sang arabe et Salamina pur sang anglais; Ce remarquable producteur de haute origine a participé à six courses et gagné 1.860 francs, dont un premier prix du gouvernement. Il a été trois fois deuxième (prix des Haras) et deux fois troisième (prix de la Société sportive).

Claraçq, demi-sang du Midi, par Illy-va et Fille-de-Belair.

Bébul, demi-sang du Midi, par Bricbur et Euphrate.

Les haras arriveront dans notre ville le 28 février.

La monte commencera le 1^{er} mars sous la direction du sympathique M. Dupla, palefrenier de la station.

Montamel

Obsèques civiles. — Dimanche, ont eu lieu les obsèques purement civiles du jeune fils de M. Barry, le sympathique instituteur de notre commune auquel nous adressons nos plus sincères et cordiales condoléances.

Dans le nombreux cortège on remarquait : les conseillers municipaux républicains de Montamel ayant à leur tête M. Pradaud, maire; tous les habitants de la localité, M. Rajade, maire d'Ussel, M. Magot, adjoint au maire de Mechlont; MM. Verdier, Boredon, instituteurs à St-Germain; Poussou instituteur à Gigouzac, Destreil, instituteur à Ussel; Astorg, instituteur à Mechlont; M. Brunet, de Gigouzac, etc.

Deux discours ont été prononcés sur la tombe : Le premier, par M. Clément Francoual, au nom de la jeunesse de Montamel; le deuxième, par M. Badourès, adjoint au maire. Cette cérémonie a vivement ému toute l'assistance.

Souillac

Mordu par un âne. — Le sieur G... serrurier, avait emprunté à M. M... sa charrette et son âne, afin d'aller chercher du bois à sa propriété, située à Bramelond. Arrivé à cette dernière, G... détela l'âne et lui donna une boîte de foin.

Tout à coup, l'animal rendu furieux se précipita sur lui. Instinctivement G... se couvrit la figure avec ses bras; il fut cruellement mordu au bras droit, renversé et piétiné.

A ses cris, des personnes accoururent et réussirent à délivrer le malheureux. Reconduit chez lui, il s'alita et son état est assez grave.

Vayrac

Foire du 2 février. — Favorisée par un très beau temps, notre foire a eu son importance habituelle. Voici les cours pratiqués :

Bœufs gras ordinaires, de 38 à 41 fr. les 50 kilos; les bœufs fins gras ne seront sortis qu'à la prochaine foire du 17 février courant, jour de concours.

Bœufs de travail. Foirail plein, vente assez lente.

Vaches. Marché très bien approvisionné, vente très facile, très nombreux achats.

Foirail des porcs. Porcs pour la charcuterie, de 48 à 50 fr.; porcs fins gras, de 60 à 63 fr. les 50 kilos.

Foirail des moutons. Bien approvisionné, de 48 à 52 fr. les beaux moutons pour la boucherie.

Veaux pour la boucherie, de 1 fr. 20 à 1 fr. 30 le kilo, poids vif.

Halle aux grains. Maïs, 4 fr. 25; blé, de 5 à 5 fr. 25; pommes de terre, 1 fr. 75.

Chronique agricole

Des récoltes de coton exceptionnellement importantes ont été réalisées dans tous les districts producteurs et la culture continue de s'étendre dans le nord de la Chine. L'exportation de Tientoin, qui n'était que de 4.552 quintaux en 1908, a passé de 461.239 quintaux en 1911 à 501.534 en 1912, une grande partie des expéditions faites pendant cette dernière année ayant été dirigée sur l'Amérique, aussi bien que sur le Japon et Shanghai.

Les exportations de soie brute, — blanche et jaune, — ont dépassé le chiffre de 16 millions 250.000 livres-poids, excédent de 1.559.600 livres le record précédent de 1910. Une caractéristique remarquable de l'année a été le gros accroissement des exportations de soie brute à destination de l'Inde anglaise. D'après les statistiques de l'Inde, l'importation de soie brute en provenance de la Chine a été de 3.271.000 livres-poids, contre 2.030.000 livres-poids en 1911.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

L'hiver aux plages Nantaises

Les plages Nantaises si fréquentées l'été sont aussi de délicieux séjours d'hiver par la douceur de leur climat.

En vue de faciliter l'hivernage dans ces stations, la Compagnie d'Orléans délivrera à titre d'essai, du 1^{er} novembre 1913 jusqu'au mercredi précédant la Fête des Rameaux 1914, aux familles d'au moins 3 personnes, des billets d'aller et retour collectifs à prix réduits dits « Billets d'hivernage ».

Ces billets sont délivrés sous condition d'un parcours d'au moins 150 kilomètres (aller et retour) de toute gare du réseau d'Orléans pour les stations comprises entre Pornichet (inclus) et le Croisic (inclus).

Leur validité est de deux mois, non compris le jour de départ, avec faculté de prolongation d'un mois moyennant un supplément de 10 0/0 du prix primitif.

Trains rapides et express de jour et de nuit, voitures directes 1^{re}, 2^e, et 3^e classes, lits-toilette, compartiments-couchettes, wagons-restaurants.

Pyrénées et Golfe de Gascogne

Billets d'aller et retour individuels pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les gares du réseau, valables 33 jours avec faculté de prolongation et comportant une réduction de 25 0/0 en 1^{re} classe et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classe.

Billets d'aller et retour de famille pour les stations thermales, balnéaires et hivernales, délivrés toute l'année de toutes les stations du réseau sous condition d'un minimum de parcours de 300 kilomètres aller et retour, réduction de 20 à 40 0/0 suivant le nombre de personnes, validité 33 jours avec faculté de prolongation.

Billets d'excursion délivrés toute l'année au départ de Paris avec 5 itinéraires différents *via* Bordeaux ou Toulouse, permettant de visiter Bordeaux, Arcachon, Bayonne, Hendaye, Biarritz, Pau, Lourdes, Bagnères-de-Bigorre, Luchon, etc., validité 30 jours avec faculté de prolongation. Prix, 1^{er}, 3^e, 4^e et 5^e itinéraires : 1^{re} classe, 164 fr. 50; 2^e classe, 123 fr. 50; 2^e itinéraire : 1^{re} classe, 163 fr. 50; 2^e classe, 122 fr. 50.

Cartes d'excursions individuelles et de famille dans le Centre de la France et les Pyrénées, divisés en 7 zones, délivrées au départ de Paris et des principales gares du réseau du 15 juin au 15 septembre pour les zones A, B, C, D et E, et du 1^{er} décembre au 1^{er} mars pour les zones F, G et donnant aux voyageurs le droit de circuler à leur gré dans la zone de libre circulation choisie par eux, validité un mois avec faculté de prolongation.

Pour les cartes de famille, la réduction varie suivant le nombre des personnes de 10 à 50 0/0.

NOTA. — Pour plus amples renseignements consulter le « Livret Guide officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé « franco » contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du chemin de fer d'Orléans, 1, Place Valhubert à Paris, bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Relations directes entre Paris-Quai d'Orsay et les Colonies portugaises de l'Afrique, le Cap et le Natal, via Lisbonne. Par service combiné entre les Chemins de fer Français d'Orléans et du Midi, ceux intéressés d'Espagne et du Portugal et l'Entreprise Nationale de Navigation.

Billets simples et d'Aller et Retour 1^{re} classe (Chemin de fer et paquebots) entre Paris-Quai d'Orsay et Sao Thomé, Ambriz, Loanda, Benguela, Mossamedes, Capetown, Mozambique, Quelimane, Lourenço-Marquês, et Beira.

Durée de validité : (a) des billets simples, 4 mois; (b) des billets d'aller et retour, un an. Faculté de prolongation pour les billets aller et retour.

Enregistrement direct des bagages pour les parcours par fer.

Faculté d'arrêt tant en France qu'en Espagne et en Portugal à un certain nombre de points.

Les billets sont délivrés à Paris, à la gare de Paris-Quai d'Orsay; en Afrique, aux Agences de l'Entreprise Nationale de Navigation.

AVIS

CONCOURS POUR L'EMPLOI DE MAITRE OUVRIER

(1^{re} catégorie)

Un concours pour l'emploi de maître ouvrier de la 1^{re} catégorie (tailleur, cordonnier, bottier, sellier) aura lieu le **lundi 2 mars** prochain.

Les ouvriers professionnels, rentrés dans leurs foyers depuis moins de 3 ans, après avoir accompli dans l'armée active (service armé) le temps de service exigé par la loi, pourront prendre part à ce concours, qui aura lieu conformément à l'instruction du 2 avril 1912.

Les candidats dans leurs foyers remettront leur demande avant le **10 février** au commandant du Bureau de recrutement dont ils dépendent, et devront se trouver sans autre avis, le **lundi 2 mars** à 8 heures au Magasin administratif du Corps d'Armée.

Si vous avez des **glaïres**, si vous avez l'estomac lourd, l'intestin paresseux, prenez des **Pilules Suisses**, 1 fr. 50 la boîte franco. Glaesel, ph., 28, r. Grammont, Paris.

PAR CORRESPONDANCE

A PEU DE FRAIS

et sans aucun déplacement, vous pouvez profiter des leçons pratiques de l'ECOLE PIGIER :

Commerçants, Finance, Ecriture, Langues, Comptabilité, Sténographie, Dactylographie, Droit, Dessin Industriel, Publicité, etc.

Les leçons étant les mêmes que celles données sur place à l'Ecole, les Elèves par correspondance jouissent des mêmes avantages que ceux sur place : Diplômes, Emplois, L'Ecole Pigier prépare en outre par Correspondance à tous les examens de l'enseignement primaire, primaire supérieur et secondaire, et aux *Carrières Administratives*. Envoi gratuit du Programme C. Boulevard Poissonnière, 19, PARIS. INTERNAT pour Jeunes Gens. Confort moderne.

BULLETIN FINANCIER

Paris, le 4 février 1914.

La fermeté continue à régner dans tous les compartiments et la plupart des cours s'inscrivent en nouvelle avance. Les avis des places étrangères sont très favorables.

Notre 3 0/0 progresse à 87,45. Les fonds d'états étrangers sont soutenus, surtout les russes. L'Extérieure Espagnole se traite à 90,77, l'Italien à 99,10, le Turc à 86,55 et le Serbe à 82,05. Le Russe 3 0/0 1891 s'avance à 76,80, le 1896 à 74,65, le 5 0/0 1906 à 103,85, le 4 1/2 1909 à 97,80 et le Consolidé à 91,60.

Nos sociétés de Crédit s'inscrivent : la Banque de Paris à 1716, le Comptoir d'Escompte à 1070, le Crédit Foncier à 908, le Crédit Lyonnais à 1715 et la Société Générale à 815.

Dans le groupe des chemins français, l'Est cote 930, le Lyon 1305, le Midi 1108, le Nord 1725 et l'Orléans 1347.

Le Rio-Tinto est en hausse à 1864.

EN SOUSCRIPTION

ONÉSIME RECLUS ATLAS DE LA PLUS GRANDE FRANCE

160 cartes 4^e en couleurs en 20 livraisons
160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché

PRIX : 60^{fr.} broché, 66^{fr.} relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr. Des le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76. a ATTINGER Frères, Éditeurs, PARIS, 2, Rue Antoine-Dubois

MESDAMES,

Habillez-vous vous-mêmes, avec

LES 10 PATRONS GRATUITS que donne chaque mois

Le PETIT ECHO de la MODE

Embellissez votre intérieur avec les jolis travaux à l'aiguille dont les

DESSINS DÉCALQUABLES AU FER CHAUD vous sont gratuitement donnés chaque quinzaine par

Le PETIT ECHO DE LA MODE

vendu partout 10 cent. le N° chaque MERCREDI

ABONNEMENTS : 1 An, 6 Fr. en France; 10 Fr. à l'Étranger

Prime gratuite à toute abonnée d'un an : Le GUIDE des CONVENANCES (Ajouter 0 fr. 50 pour le port de la Prime).

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Fêtes du Carnaval 1914

Validité exceptionnelle des billets aller et retour
 A l'occasion des fêtes du Carnaval, la Compagnie d'Orléans rendra valables du jeudi 19 février au dernier train du mercredi 25 février les billets aller et retour ordinaires délivrés aux prix et conditions des tarifs spéciaux G. V. Nos 2 et 102.
 Ces billets conserveront leur durée normale de validité lorsqu'elle expirera après le 25 février.

En outre, pendant les jours Gras, le dimanche 22, le lundi 23 et le mardi 24 février 1914 auront lieu de grandes épreuves internationales avec courses de fond, courses militaires et concours de saut.
 A l'occasion de ces fêtes qui s'annoncent brillantes, la Compagnie d'Orléans tiendra ouvert jusqu'au 24 février 1914, l'Hôtel des Touristes qu'elle a édifié au Lioran même et qui comporte le chauffage central.
 Rappelons que ces Fêtes et Concours ont lieu tout à proximité de la station et de l'hôtel.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS ET DU MIDI
Grande Semaine de Sports d'Hiver

A Luchon-Superbagnères
 A l'occasion de la Grande Semaine de Sports d'Hiver à Superbagnères, (1^{er} au 8 février) les Compagnies d'Orléans et du Midi ont établi un service direct rapide 1^{re} et 2^e classes entre Paris-Quai d'Orsay et Luchon et inversement avec l'horaire suivant :
 A l'aller (du 30 janvier au 7 février),

le train rapide 121 P. O. quittant Paris-Quai d'Orsay à 19 heures comprendra une voiture mixte de 1^{re} et 2^e classes arrivant à Luchon à 9 h. 23.
 Au retour (du 31 janvier au 8 février), cette voiture quittera Luchon à 20 h. 31 et continuera, au départ de Toulouse, par train 122 P. O. arrivant à Paris-Quai d'Orsay à 10 h. 41.
 De ce fait, à l'aller comme au retour, les voyageurs n'auront à subir aucun transbordement.

L. MAURY
 Chirurgien-Dentiste
 Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris
 Lauréat de l'École Dentaire de France
DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA
 et des Ecoles Normales
8, RUE FÉNELON, en face la Halle
 Consultations de 9 à 6 heures
 Le propriétaire-gérant :
 A. COUESLANT.

On demande à acheter

De suite dans le département et la région : propriétés de rapport, d'agrément, châteaux, moulins, vignobles, commerces et industries, usines, scieries, filatures, briquets, entreprises diverses, transports, conserves, brasseries, chaussures, modes, nouveautés, vins en gros, aliments, hôtels, cafés, boulangeries, etc. **Capitax** et **Sociétés, Command., assoc., hypoth.** A demande sérieuse, une offre gratuite sera faite par retour du courrier. **Etude Lagrange, 29, boulevard Magenta, Paris, (36^e année).**

On demande agents départementaux et régionaux pour la représentation d'une marque de 1^{er} ordre en vins de Porto d'origine. S'adresser à MM. **POSTEL et LASNIER**, agents généraux pour la France, 1, avenue du Petit-Château, Paris (Bercy).

Confiez tous vos achats
Confiez la préparation de vos ordonnances

GRANDE PHARMACIE DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région
 LA MIEUX APPROVISIONNÉE
 LA MIEUX ORGANISÉE
 VEND LE MEILLEUR MARCHÉ

LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION
 Directeur : **Paul GARNAL, O. S.**, Pharmacien de 1^{re} Classe
 Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris
 Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot - Inspecteur des Pharmacies
 Ancien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris
Boulevard Gambetta (en face le Théâtre) - CAHORS

La PHOSPHIODE GARNAL
 remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON DES
 Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants
 Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires
 Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon : **3 fr. 50.** - Le litre : **6 fr.**
 La Phosphiode Garnal et le Corps Médical
ATTESTATION D'UN MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la rendent indigeste et désagréable à prendre.
 « Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépuratifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état naissant.
 « La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les engorgements ganglionnaires, fortifie les os.
 « C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs.
 « Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spécifique contre la neurasthénie.
 « Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatismes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections de poitrine.
 « Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, stimule l'appétit, fortifie les bronches. »
 Docteur ORTEL,
 de la Faculté de Médecine de Paris,
 2, Boulevard Ornano, Paris.

IMPRIMERIES A. COUESLANT

CAHORS (Lot)

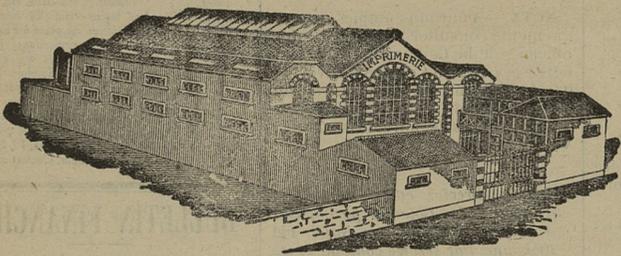
ALENÇON (Orne)

21 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. - PRIX MODÉRÉS



← USINE DE CAHORS →

SERVICE D'HIVER (1913-14)

De Paris à Toulouse par Cahors

| | 739 | | 3 | | 1123 | | 121 | | 23 | | 35 | | 1125 | |
|--------------------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|---------|--------|
| | OMNIBUS | RAPIDE |
| PARIS (Orsay) dép. | — | 8 20 | — | 19 | — | 20 27 | — | 22 51 | — | — | — | — | — | — |
| PARIS (Aust.) dép. | — | 8 30 | — | 19 10 | — | 20 37 | — | 23 4 | — | — | — | — | — | — |
| LIMOGES (arr.) | — | 14 2 | — | 0 47 | — | 2 28 | — | 8 34 | — | — | — | — | — | — |
| LIMOGES (dép.) | 3 16 | 14 12 | — | 0 53 | — | 2 36 | — | 9 10 | — | — | — | — | — | — |
| BRIVE (arr.) | 6 18 | 15 41 | — | 2 29 | — | 4 5 | — | 12 5 | — | — | — | — | — | — |
| BRIVE (dép.) | 6 45 | 15 48 | — | 2 35 | — | 4 14 | — | 13 12 | — | — | — | — | — | — |
| Gignac-Cressensac | 7 21 | — | 16 33 | — | — | — | — | 13 47 | — | — | — | — | — | — |
| SOULLAC (arr.) | 7 40 | — | 16 52 | — | — | — | — | 14 6 | — | — | — | — | — | — |
| SOULLAC (dép.) | 7 45 | — | 16 54 | — | — | — | — | 14 10 | — | — | — | — | — | — |
| CAZOULES (arr.) | 7 53 | — | 17 2 | — | — | — | — | 14 18 | — | — | — | — | — | — |
| Lamothe-Fénelon | 8 9 | — | 17 18 | — | — | — | — | 14 34 | — | — | — | — | — | — |
| NOZAC | 8 19 | — | 17 28 | — | — | — | — | 14 44 | — | — | — | — | — | — |
| GOURDON | 8 31 | — | 17 40 | — | — | — | — | 15 56 | — | — | — | — | — | — |
| Dégagnac | 8 40 | — | 17 49 | — | — | — | — | 15 5 | — | — | — | — | — | — |
| Saint-Clair | 8 51 | — | 18 | — | — | — | — | 15 16 | — | — | — | — | — | — |
| Dégagnac | 9 2 | — | 18 11 | — | — | — | — | 15 27 | — | — | — | — | — | — |
| Saint-Denis-Catus | 9 13 | — | 18 23 | — | — | — | — | 15 38 | — | — | — | — | — | — |
| Espère | 9 22 | — | 18 33 | — | — | — | — | 15 47 | — | — | — | — | — | — |
| CAHORS (arr.) | 9 32 | 17 18 | 18 43 | 4 5 | — | 5 53 | — | 15 57 | — | — | — | — | — | — |
| CAHORS (dép.) | 9 41 | 17 23 | 18 58 | 4 9 | — | 5 58 | — | 16 7 | — | — | — | — | — | — |
| Sept-Ponts | 9 51 | — | 19 8 | — | — | — | — | 16 18 | — | — | — | — | — | — |
| Cieureac | 10 5 | — | 19 22 | — | — | — | — | 16 34 | — | — | — | — | — | — |
| Labenque | 10 12 | — | 19 29 | — | — | — | — | 16 42 | — | — | — | — | — | — |
| Causade | 10 45 | 18 | 20 2 | — | — | — | — | 16 35 | — | — | — | — | — | — |
| CAHORS (arr.) | 11 19 | 18 26 | 20 36 | 5 9 | — | 7 1 | — | 17 54 | — | — | — | — | — | — |
| TOULOUSE (arr.) | 12 31 | 19 16 | 21 57 | 6 | — | 7 50 | — | 20 | — | — | — | — | — | — |

De Toulouse à Paris par Cahors

| | 42 | | 16 | | 1140-1128 | | 1132 (*) | | 4 | | 122 | | 700 | | 1136 | |
|--------------------|--------|---------|---------|--------|-----------|---------|----------|---------|---------|--------|---------|---------|--------|---------|---------|--|
| | RAPIDE | EXPRESS | OMNIBUS | RAPIDE | OMNIBUS | EXPRESS | RAPIDE | OMNIBUS | EXPRESS | RAPIDE | OMNIBUS | EXPRESS | RAPIDE | OMNIBUS | EXPRESS | |
| TOULOUSE... d. | 13 | 16 45 | 15 47 | 18 3 | 20 45 | 23 37 | 5 18 | 9 16 | — | — | — | — | — | — | — | |
| MONTAUBAN... d. | 13 49 | 17 37 | 16 37 | 19 59 | 21 34 | 0 27 | 7 15 | 10 47 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Causade | — | 17 59 | 17 16 | 20 42 | 21 57 | — | 7 56 | 11 25 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Labenque | — | — | 17 54 | 21 25 | — | — | 8 38 | 12 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Cieureac | — | — | 18 2 | 21 34 | — | — | 8 47 | 12 8 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Sept-Ponts | — | — | 18 13 | 21 46 | — | — | 8 59 | 12 19 | — | — | — | — | — | — | — | |
| CAHORS... (arr.) | 14 45 | 18 36 | 18 21 | 21 54 | 22 35 | 1 23 | 9 7 | 12 27 | — | — | — | — | — | — | — | |
| CAHORS... (dép.) | 14 49 | 18 43 | 19 4 | 5 50 | 22 40 | 1 27 | 9 30 | 12 32 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Espère | — | — | 19 17 | 6 4 | — | — | 9 42 | 15 32 | — | — | — | — | — | — | — | |
| St-Denis-Catus | — | — | 19 31 | 6 20 | — | — | 9 54 | 15 44 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Dégagnac | — | — | 19 45 | 6 36 | — | — | 10 7 | 15 57 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Thédirac-Peyril | — | — | 19 54 | 6 45 | — | — | 10 16 | 16 10 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Saint-Clair | — | — | 20 3 | 6 54 | — | — | 10 25 | 16 19 | — | — | — | — | — | — | — | |
| GOURDON | — | — | 19 24 | 7 11 | 23 22 | — | 10 38 | 16 28 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Nozac | — | — | 20 26 | 7 20 | — | — | 10 46 | 16 42 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Lamothe-Fénelon | — | — | 20 35 | 7 30 | — | — | 10 55 | 16 50 | — | — | — | — | — | — | — | |
| CAZOULES | — | — | 20 49 | 7 44 | — | — | 11 8 | 17 12 | — | — | — | — | — | — | — | |
| SOULLAC... (a.) | 15 47 | 19 45 | 20 57 | 7 52 | 23 43 | — | 11 15 | 17 19 | — | — | — | — | — | — | — | |
| SOULLAC... (d.) | 15 48 | 19 47 | 21 3 | 8 4 | 23 46 | — | 11 18 | 17 33 | — | — | — | — | — | — | — | |
| Gignac-Cressensac | — | — | 21 32 | 8 36 | — | — | 11 43 | 17 58 | — | — | — | — | — | — | — | |
| BRIVE... (a.) | 16 23 | 20 22 | 22 2 | 9 7 | 0 22 | 2 58 | 12 11 | 18 26 | — | — | — | — | — | — | — | |
| BRIVE... (d.) | 16 28 | 20 31 | — | 9 25 | 0 28 | 3 5 | 12 16 | 18 31 | — | — | — | — | — | — | — | |
| PARIS... (A.) arr. | 23 45 | 4 36 | — | 19 5 | 8 47 | 10 32 | 22 46 | — | — | — | — | — | — | — | — | |
| PARIS... (O.) arr. | 23 54 | 4 46 | — | 19 14 | 8 56 | 10 41 | 22 55 | — | — | — | — | — | — | — | — | |

De Cahors à Libos

| | 6 3 | 7 28 | 12 40 | 18 52 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|
| CAHORS... dép. | 6 3 | 7 28 | 12 40 | 18 52 |
| Mercuès | 6 17 | 7 50 | 12 54 | 19 7 |
| Douelle (Arrêt) | 6 21 | — | 12 58 | 19 11 |
| Parnac | 6 28 | 8 8 | 13 5 | 19 19 |
| Luzech | 6 34 | 8 19 | 13 11 | 19 27 |
| Castelfranc | 6 46 | 8 46 | 13 22 | 19 43 |
| Prayssac (Arrêt) | 6 49 | — | 13 25 | 19 46 |
| Puy-l'Evêque | 6 58 | 9 11 | 13 34 | 19 58 |
| Duravel | 7 5 | 9 25 | 13 41 | 20 6 |
| Soturac-Touzac | 7 13 | 9 37 | 13 49 | 20 14 |
| Fumel | 7 23 | 10 4 | 13 58 | 20 27 |
| LIBOS | 7 29 | 10 11 | 14 4 | 20 33 |
| PARIS (Orsay) | 22 55 | — | 4 46 | 8 43 |

De Libos à Cahors

| | MIXTE | 19 50 | 22 51 | 10 |
|------------------|-------|-------|-------|-------|
| PARIS (Orsay) | 12 20 | 7 48 | 15 18 | 21 9 |
| LIBOS... dép. | 12 41 | 7 56 | 15 26 | 21 15 |
| Fumel | 12 57 | 8 6 | 15 36 | 21 25 |
| Soturac-Touzac | 13 8 | 8 13 | 15 43 | 21 32 |
| Duravel | 13 35 | 8 22 | 15 50 | 21 39 |
| Puy-l'Evêque | — | 8 29 | 15 57 | 21 46 |
| Prayssac (Arrêt) | 14 6 | 8 37 | 16 2 | 21 51 |
| Castelfranc | 14 23 | 8 49 | 16 12 | 22 1 |
| Luzech | 14 38 | 8 57 | 16 20 | 22 9 |
| Parnac | — | 9 2 | 16 25 | 22 14 |
| Douelle (Arrêt) | 14 55 | 9 7 | 16 30 | 22 19 |
| Mercuès | — | 9 19 | 16 42 | 22 31 |
| CAHORS... Arr. | — | — | — | — |

De Cahors à Capdenac

| | 7 11 | 13 31 | 18 29 |
|----------------|------|-------|-------|
| CAHORS... dép. | 7 11 | 13 31 | 18 29 |
| Cabessut | 7 20 | 13 40 | 18 40 |
| Arcambal | | | |